



*Notes pour une allocution de la présidente de la FCFA, Sylviane Lanthier*

---

Au Comité spécial sur la réforme électorale

---

Ottawa, 20 octobre 2016

*SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI*

Monsieur le président, membres du comité,

Je tiens à vous remercier d'avoir invité la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada à vous faire cette présentation aujourd'hui.

Créée en 1975, la FCFA est la principale porte-parole des 2,6 millions de citoyens et citoyennes d'expression française vivant en situation minoritaire dans neuf provinces et trois territoires au pays. La FCFA regroupe 20 membres, soit 12 associations francophones porte-parole provinciales et territoriales et huit organismes nationaux représentant divers secteurs d'activités et clientèles. Elle coordonne également le Forum des leaders, un regroupement de 42 organismes engagés au développement des communautés francophones et acadiennes.

Les citoyens et les citoyennes de nos communautés sont engagés, conscients de leurs droits, soucieux d'être bien représentés au Parlement. En octobre 2015, ils ont élu 16 députés dont la principale langue de communication est le français, et bien d'autres députés qui sont parfaitement bilingues et qui sont familiers avec les enjeux de la francophonie. Cette capacité de représentation, nous y tenons. C'est la raison pour laquelle la FCFA a commandé une étude d'impact sur divers scénarios de réforme électorale.

Le message que nous vous lançons, aujourd'hui, est le suivant : tout nouveau mode de scrutin doit absolument tenir compte des réalités des minorités francophones, afin d'assurer le respect de leur droit constitutionnel de bénéficier d'une représentation effective au Parlement canadien. À notre connaissance, nous sommes parmi les seuls à apporter ce point de vue à votre étude.

Vous avez devant vous le mémoire de la Fédération, qui s'inspire largement de cette étude d'impact. La première section présente les fondements constitutionnels de la représentation des communautés francophones et acadiennes. La deuxième section s'attarde aux impacts de deux modèles de modes de scrutin alternatifs, dont un modèle de représentation proportionnelle.

Un modèle de représentation proportionnelle où les circonscriptions seraient moins nombreuses et de plus grande taille diluerait le poids des francophones et réduirait la force de leur voix dans l'arène politique. Chez moi, à Saint-Boniface, les Franco-Manitobains représentent 13 % de ma circonscription. Si on jumelait celle-ci avec les cinq circonscriptions voisines, à forte majorité anglophone, le poids des francophones chuterait considérablement.

Une autre caractéristique de différents modèles de représentation proportionnelle est l'attribution de sièges selon les résultats du vote populaire, à partir de listes de candidats préétablies par les partis. Or, rien n'obligerait les partis à inclure des candidats francophones dans ces listes. Dans cette perspective, le maintien d'une capacité de représentation effective dans le cas de la minorité francophone pourrait être largement mise en péril. Or, comment faire en sorte que dans un système de représentation proportionnelle, les minorités francophones continuent d'avoir leur voix et leur place? Étant donné la vaste gamme de modes de scrutin possibles, nous estimons que dans son analyse des modèles à envisager, le comité doit s'assurer que les considérations du vote des francophones en situation minoritaire figurent dans sa liste

des critères à considérer. Faudra-t-il par exemple mettre en place des mesures pour assurer que les listes des partis comportent un nombre minimum de candidats francophones, voire même qu'un pourcentage des députés sélectionnés à partir de ces listes proviennent de nos communautés?

Bien entendu, tout ce qui précède est dit dans un contexte où le gouvernement n'a pas encore présenté une proposition concrète en matière de réforme électorale. C'est pourquoi nous recommandons, dans notre mémoire :

- Que le gouvernement lance une ronde de consultation portant sur la ou les propositions concrètes de réforme électorale lorsqu'elles seront connues, et que cette ronde inclue une consultation spécifique des communautés francophones en situation minoritaire;
- Que toute proposition concrète de réforme électorale soit soumise à une analyse d'impact sur les groupes minoritaires, incluant nos communautés;
- Au bout du compte, que le gouvernement s'assure que le modèle de scrutin retenu permette, au minimum, de maintenir et, idéalement, d'augmenter la capacité de représentation effective de nos communautés à la Chambre des communes.

Je l'ai dit tout à l'heure, les citoyens et les citoyennes francophones de nos communautés sont engagés, et cela inclut les jeunes. En appui à la campagne menée actuellement par la Fédération de la jeunesse canadienne-française, la FCFA recommande que la Loi électorale du Canada soit modifiée afin de fixer l'âge du vote à 16 ans. Comme la FJCF, nous sommes d'avis qu'une telle mesure pourrait faire naître chez nos jeunes un engagement durable en termes de participation citoyenne. Cet engagement serait bon à la fois pour la francophonie et pour le Canada.

Monsieur le président, membres du comité, les communautés francophones et acadiennes du Canada sont bien plus que des minorités. Elles sont une composante fondamentale de l'identité canadienne, et c'est grâce à elles qu'on peut réellement parler de dualité linguistique d'un bout à l'autre du pays. Nos communautés croient à la justice et à l'équité et dans cet esprit, elles accueilleront toujours positivement l'idée d'un Parlement fédéral plus représentatif de la société canadienne, dans toute la richesse de sa diversité. Seulement, les réalités spécifiques de nos communautés requièrent que toute réforme faite dans un tel objectif inclue des mesures assurant le maintien de leur voix à la Chambre des communes.

Je vous remercie.